RCS : ANGERS
Code greffe : 4901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ANGERS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1985 D 00080
Numéro SIREN : 332 010 529
Nom ou dénomination : SCM CIMO

Ce dépôt a été enregistré le 25/04/2019 sous le numéro de dépôt 10486

Duplicata

RECEPISSE DE DEPOT

GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
D'ANGERS

19 RUE RENE ROUCHY - BP 80003
49055 ANGERS CEDEX 02
sur le site : www.infogreffe.fr

TEL : 02.41.87.89. (30 ou 31)

A2D AVOCATS
19 rue de Vintimille
75009 Paris 09

V/REF :
N/REF : 85 D 80 / 2019-A-10486

Le greffier du tribunal de commerce d'Angers certifie qu'il a reçu le 25/04/2019, les actes suivants :

Décision(s) de l'associé unique en date du 27/03/2019
- Démission(s) de gérant(s)

Concernant la société

SCM CIMO
Société civile de moyens
51 rue de la Foucaudière
49800 Trélazé

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2019-A-10486 le 25/04/2019

R.C.S. ANGERS 332 010 529 (85 D 80)

Fait à ANGERS le 25/04/2019,

LE GREFFIER

TRIBUNAL DE COMMERCE D'ANGERS (MAINE-ET-LOIRE)

SCM CIMO

SOCIETE CIVILE DE MOYENS AU CAPITAL DE 7.520 euros
SIEGE SOCIAL : 51 rue de la Foucaudière – 49800 TRELAZE
332 010 529 R.C.S. ANGERS

PROCES VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE

EN DATE DU 27 mars **2019**

- la Société **SEL GRAAL**, SELARL de médecins au capital de 22.001 euros, dont le siège social est à TRELAZE (49800) – 51 rue de la Foucaudière, immatriculée au RCS d'Angers sous le numéro 814 705 604, inscrite au tableau du Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins du Maine et Loire sous le numéro 49/2015-7, représentée par le Docteur DARABI, en sa qualité de cogérant,

agissant en qualité d'associé unique de la SCM CIMO (ci-après « la Société »),

et en présence du Docteur Philippe LATCHER en sa qualité de cogérant de la Société,

après rappel du retrait du Docteur Xavier AUBOURG en qualité d'associé exerçant au sein de la SEL GRAAL,

sur l'ordre du jour suivant :

- Acquisition de 500 parts de la SEL GRAAL cédées par le Docteur Xavier AUBOURG – pouvoirs à la gérance,
- Démission du Docteur Xavier AUBOURG de son mandat de cogérant à effet du 31 mars 2019 (minuit),
- Pouvoirs pour les formalités.

a pris les décisions suivantes :

PREMIÈRE DÉCISION

L'Associé unique,

autorise expressément l'acquisition par la Société de 500 parts, numérotées de 3.001 à 3.500 inclus, sur les 22.001 parts composant le capital de la société SEL GRAAL (RCS ANGERS 817 705 604), appartenant au Docteur Xavier AUBOURG, médecin radiologue, moyennant un prix de cession global de 72.215 euros payable comptant à la signature de l'acte portant cession de parts sociales,

et donne tous pouvoirs au Docteur Dana DARABI et/ou au Docteur Philippe LATCHER, cogérants agissant ensemble ou séparément, pour représenter la SCM CIMO aux fins d'élire domicile, parapher et signer tous documents, actes ou conventions se rapportant à la régularisation de la cession ci-avant autorisée et plus généralement faire le nécessaire à la réalisation de celle-ci.

DEUXIÈME DÉCISION

L'Associé unique,

prend acte de la démission du Docteur Xavier AUBOURG de ses fonctions de cogérant à effet du 31 Mars 2019 (minuit).

TROISIÈME DÉCISION

L'Associé unique,

délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, pour remplir toutes formalités, notamment de dépôt et d'inscriptions modificatives au Registre du Commerce et des Sociétés.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, signé après lecture par l'Associé unique et un cogérant.

L'associé unique
Société SEL GRAAL,
représentée par le Docteur Dana DARABI, cogérant

Docteur Philippe LATCHER, cogérant de la SCM CIMO